

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 12.50
Six mois... 26.00
Un an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois... 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste
en sus.

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continue,
jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne... 20 c.
Réclames: »... 30 c.
Faits divers: »... 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abon-
nements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont
reçus à Roubaix, au bureau journal,
à Lille, chez M. OUBERT, Libraire, Grande-
Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE
et Co, 24, rue Notre-Dame-des-Victoires,
(place de la Bourse); à Bruxelles, à
l'Office de Publication.

ROUBAIX, 9 JUILLET 1879

BOURSE DE PARIS DU 9 JUILLET

Cours à terme de 1 h. 30, communiqué par
M. F. MASSE, banquier, 82 et 84, rue Ri-
chelieu, Paris.

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précédent. Lists various stocks and their prices.

BOURSE DE PARIS
(Service gouvernemental)

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précédent. Lists government bonds.

Service particulier

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précédent. Lists various stocks.

DEPECES COMMERCIALES

New-York, 9 juillet.
Change sur Londres, 4,86 75; change sur
Paris, 1,16 25; 100.
Café good fair, (la livre) 13 1/4, 13 1/2.
Café good Cargoes, (la livre) 13 1/4, 14 1/2.

BULLETIN DU JOUR

Le discours prononcé par M. Léon
Renault dans la séance d'hier constitue
l'événement important de la journée
parlementaire. Il a été précédé par une
réponse fort embarrassée de M. J.
Ferry aux véhémentes objurgations
que M. Madier de Montjau lui adressait
la veille. S'est-il du moins prononcé
pour ou contre l'amendement proposé
par le député de la Drôme? Non! mais
l'opposition n'a pas empêché le vote de
l'article premier. Demain jeudi, M.
Chesnelong, qui ne se tient pas pour
battu, compte prendre la parole sur
l'article deuxième. Le Sénat ne se réu-
nira pas aujourd'hui.

Feuilleton du Journal de Roubaix

du 10 JUILLET

— 54 —

LA VIEILLESE

DE

MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY

PREMIERE PARTIE

CH. LECOQ se débêta

I.

Le reste vous regarde, cher maître...
— Très-bien. Mais qui se chargera de ti-
rer le muet de Mazas et de l'amener?
— Moi, si vous n'y voyez pas d'inconvé-
nient. Il ne me connaît pas et vous me per-
mettez de vous faire remarquer en passant
que j'ai eu raison de refuser de le voir jus-
qu'à présent, car s'il me connaissait, il se
débattrait de moi, et il faut absolument qu'il
me suive de son plein gré.
— Comment vous y prendrez-vous pour
l'y décider?
— D'abord, je vous prie de donner des
instructions pour qu'au gros de Mazas
tout se passe de façon à ce que notre homme
puisse croire, que, cette fois, on le met dé-
finitivement en liberté.
— On ne négligera aucune des formalités de
levée d'écrou.
Il est certainement assez intelligent pour

diffuse les conséquences et les équi-
voques opportunistes. Il n'en a pas
moins obtenu gain de cause, en fait.
L'amendement de M. Madier de Mont-
jau a été repoussé par 381 voix contre
78.
C'est avant le vote de rejet, auquel
son discours certainement contribué,
que M. Léon Renault a combattu l'ar-
ticle 7. Si la majorité n'obéit qu'à sa
conscience, et non à ses préventions,
l'argumentation éloquent, convaincue
et serrée de M. L. Renault a dû vivement
le frapper, car il a démontré péremptoirement
que l'article 7 est non
seulement illibéral, mais encore politi-
que. M. L. Renault s'est étonné que
l'on voulait chasser les congrégations
non autorisées, et particulièrement les
jésuites, alors qu'en 1790 l'Assemblée
législative avait voté à ces derniers
une indemnité, leur expulsion en 1762
ayant été décidée contre toutes les
règles de la justice!...

On a expédié ensuite un nombre res-
pectable d'amendements. MM. Marcou
et Trarieux avaient retiré les leurs,
mais ceux de MM. Des Roys et Baudry-
d'Asson ont été défendus par leurs
auteurs — sans succès d'ailleurs. L'am-
endement de M. Baudry-d'Asson était
ainsi conçu:
« Sont exclus à tous les degrés de
l'administration et de l'enseignement
au département de l'instruction publi-
que, les membres de l'Internationale,
les franc-maçons de tous rites, les
membres de toute association, secte ou
société secrète »

Logiquement, cet amendement est
irréprochable: car l'Internationale n'est
certes pas autorisée en France; mais
le député de la Vendée appartient à la
droite et en outre le don d'agacer la
majorité. Un seul de ses motifs était
suffisant pour lui valoir un échec, les
deux l'assuraient: il l'a eu.

La Chambre continuera aujourd'hui
la discussion de la loi Ferry, et discus-
tera samedi la nouvelle loi sur le
Conseil d'Etat dont le rapport a été déposé
hier sur le bureau par M. Franck Chau-
veau, et dont l'article principal est
ainsi conçu:
« Les membres composant actuelle-
ment le Conseil d'Etat, cesseront leurs
fonctions le jour de la promulgation de
la présente loi. »

D'après le projet, les auditeurs ac-
tuellement en fonction pourront être
renommés sans être tenus de subir
l'épreuve d'un nouveau concours.
La Chambre a décidé qu'elle abor-
derait ensuite la discussion du bud-
get.

Un débat intéressants'est engagé au
Sénat, entre MM. Chesnelong et Le
Royer, au sujet de la composition et
de la nomination des commissions des
hospices. M. Chesnelong a défendu
avec une grande éloquence les droits
des pauvres et de l'Église; mais son
opposition n'a pas empêché le vote de
l'article premier. Demain jeudi, M.
Chesnelong, qui ne se tient pas pour
battu, compte prendre la parole sur
l'article deuxième. Le Sénat ne se réu-
nira pas aujourd'hui.

Celtiwayo a fait des ouvertures au
commandant anglais; si l'on tombe
d'accord, cette déplorable guerre sera
enfin terminée, au plus grand avant-
age de nos voisins, car elle les épuse
en hommes et en argent. Ils ne sont
pas de force, en effet, à combattre les
Zoulous, et se feront écharper jusqu'au
dernier, sans résultat. Non pas que

comprendre que, si l'ordre d'élargissement
n'était pas sérieux, on ne procéderait pas
ainsi...
— Plus intelligent que vous ne pensez, et
le diable! c'est que nous avons déjà joué la
même comédie pour le même hors du Dé-
pôt. Mais, enfin, j'admets qu'il ne se fera
pas prier pour sortir de la prison.
Le voilà dans la rue. Sous quel prétexte
l'aborderiez-vous?
— Je ne l'aborderai pas. Je lui ferai
signe.
— Expliquez-vous plus clairement, cher
ami.
— Mon idée est celle-ci: Vous vous sou-
venez que les deux sergents de ville ont
déclaré que, au moment où ils venaient
d'arrêter l'homme à la malle, ils avaient en-
tendu partir une voiture.
— Nous sommes tous d'avis que cette voi-
ture attendait le bourgeois qui précédait le
muet et qui y est monté quand il s'est
aperçu qu'on empoignait son complice.
— Parfaitement.
— Eh bien, je conclus de ce fait que le
muet devait être aux gages d'un homme
qui possède une voiture à lui. On ne se
sert pas d'un fiacre pour transporter un
cadavre. Donc, si le muet, une fois dehors,
apercevait un coupé stationnant devant la
porte de la prison, et, tout près de ce coupé,
un monsieur bien vêtu qui l'appellerait
d'un geste engageant, il est permis de
supposer qu'il ne se sauverait pas. Il est
même probable qu'il s'approcherait pour voir à
qui il a affaire.
— C'est possible, mais il reconnaîtrait
bientôt qu'il se trompe.

nous prétendions rabaisser la valeur
du soldat britannique, excellent, solide,
et mourant à son poste sans bron-
cher. Mais comme le dit le Constitution-
nel: « Si le soldat anglais en li-
gne est merveilleux, le soldat anglais,
isolé, passé à la condition d'éclaireur
ou de franc-tireur, est médiocre. » Les
Anglais ne savent, ni regarder, ni s'é-
claircir; de là des surprises et des dés-
astres comme celui d'Andala; et, par
suite, une crainte inconsciente de l'en-
nemi qui se traduit par des paniques
comme celle du lieutenant Carey, qui
fait plusieurs mille au galop, sans être
poursuivi par les Zoulous, et laisse
innasser ses camarades sans brûler
une allumette!
Le Parlement anglais va donc en
finir l'année avec Celtiwayo.

Une dépêche de Rome annonce que
le roi Humbert aurait chargé M. Cai-
rolì de former un nouveau cabinet.
M. Cairolì faisait partie de la coalition
qui a renvoyé le ministère Depretis.
Il a été renversé lui-même le 18
décembre dernier par la même coalition.
S'il parvient à s'entendre avec les
divers groupes de gauche, ce ne sera
jamais que provisoirement. Avec la
Chambre actuelle, aucun cabinet ne
peut être sûr de se maintenir quelque
temps puisqu'il suffit du moindre con-
tètement pour amener une coalition
qui le jette par terre. Aussi, mal-
gré les négociations pour un nouveau
ministère, on parle plus que jamais
d'une dissolution prochaine, qui serait
imposée par la situation.

Entrevue de Sa Majesté l'Impératrice et des
Cadets de Woolwich
On écrit de Londres, 7 juillet, soir.
« Je tiens de la bouche du seul témoin qui
y ait assisté le récit d'un événement des
plus touchants qui vient d'avoir lieu.
« Les cadets de Woolwich, compagnons
d'armes et d'études du Prince Impérial, ont
demandé à présenter leurs compliments de
condoléances à S. M. l'Impératrice, et quel-
ques-uns d'entre eux, délégués par leur
école, se sont présentés à Camden-Place.
« L'Impératrice, prévenue, est entrée, les
yeux secs et brillants, dans le salon où se
tenaient les jeunes gens.
« Alors, à la vue de ces enfants qui ressem-
blaient à celui qu'elle vient de perdre, à la
vue de cet uniforme qu'avait porté son fils,
elle s'est mise à fondre en larmes et, comme
une folle, la pauvre femme désolée s'est
précipitée vers eux, les a embrassés; puis
refoulant ses sanglots, elle leur a adressé le
petit discours suivant:
« Mes enfants,
« Vous savez que le Prince était coura-
geux, travailleur, esclave en toute chose
« de ce qu'il considérait comme le devoir.
« Que son souvenir vous suive partout dans
« votre carrière, et, quand votre cloge m'ar-
« rivera dans la retraite où je vais, ce me
« sera une grande consolation de penser
« que mon pauvre enfant avait bien placé
« ses affections.
« Ici, l'Impératrice, suffoquée, dut s'arrêter,
et il fallut l'emmener dans ses appartements
pendant que les compagnons du Prince s'é-
loignaient les yeux pleins de larmes. »

L'enquête sur la conduite du lieutenant Carey
Le Daily-News, dans sa seconde édition,
publie une dépêche de son correspondant
spécial, datée de Landsman's Drift, 10
juin, dans laquelle on lit:
La cour martiale, chargée de l'enquête sur

les circonstances de la mort du prince im-
périal a conclu de la manière suivante: La
cour est d'avis que le lieutenant Carey,
n'avait pas compris la position dans la-
quelle il se trouvait vis-à-vis du prince,
et n'a par conséquent plus exactement senti
la responsabilité qu'il en courait. Suivant
la déposition « du quartier-maître général
Harrison, le lieutenant Carey avait le com-
mandement de l'escorte, tandis que le
lieutenant Carey faisant allusion à l'escorte,
a dit: Je me considérais comme n'ayant
aucune autorité sur l'escorte, après les ins-
tructions précises et détaillées de lord
Chelmsford, qui déterminaient la situation
du prince, et je ne pensais pas qu'il dût être
toujours accompagné par une escorte com-
mandée par un officier. La cour d'enquête
est d'avis qu'il y avait divergence d'opinion
n'aurait pas dû exister entre des officiers
de même armée. Secondement, la Cour est
d'avis que le lieutenant Carey mérite un
blâme sévère pour être parti avec une par-
tie seulement de l'escorte qui avait été
prescrite par le quartier-général. La cour
ne peut admettre l'exception d'irresponsa-
bilité mise en avant par le lieutenant Carey
d'autant qu'il a lui-même fait des démar-
ches pour obtenir une escorte et n'a pas
réussi; bien plus, le fait que le quartier-
maître général était à l'écluse, fournissant
au lieutenant Carey l'occasion de le consulter
à ce sujet, occasion dont il n'a pas su pro-
fiter. Troisièmement: La cour estime que
le choix du Kraal où la halte a été faite, en-
touré comme il l'était découvert pour
l'ennemi et de terrains défavorables, témoi-
gnent un déplorable oubli des précautions
prescrites par la prudence militaire. Qua-
trièmement: La cour regrette vivement
qu'aucun effort n'ait été fait pour rallier
l'escorte et faire face à l'ennemi, afin d'en
connaître le nombre et la force et au be-
soin de venir en aide à ceux qui n'avaient
pas réussi à opérer leur retraite en temps
opportun.

Le Nihilisme.
On dirait que chaque jour doit nous ap-
porter la nouvelle de nouveaux sinistres
en Russie.
Hier nous parlions de l'incendie de Sit-
zan, aujourd'hui nous en avons d'autres à
signaler. Le 24 juin, le feu a éclaté à Mos-
cou dans neuf endroits différents.
Un négociant juif, qui a refusé de payer
50,000 roubles au comité révolutionnaire,
va ses ateliers et magasins enflamés par le
feu. « Tu voles assez, lui disait le comité,
verse la somme et nous te laisserons vivre. »
Klein, c'est le nom du juif, avait remis la
lettre à la police.
Le comité s'adresse aux communes; il a
imposé la ville d'Zianyn, dans le gouverne-
ment de Kowno, de 200,000 roubles. Cette
ville est essentiellement juive. Refus de
payer. Le 21 au matin, le feu éclatait; il a
duré jusqu'à jeudi dernier; 300 maisons ont
été brûlées; 14 personnes ont péri, les pay-
sans de localités voisines ont regardé brû-
ler, se refusant de porter secours; ils se
sont contentés d'enlever les objets du culte
de l'Église orthodoxe.
On écrit de Cracovie, 19 juin, qu'on venait
de retirer de la Nêwa le corps d'un jeune
homme. Il avait au cou un cordon auquel
était attaché un rouleau de papier, sur le-
quel on a lu: « Cet individu est Constantin
Salin, élève de l'Institut Nicolaï, exécuté
pour nous pour cause de trahison. — Le
Comité révolutionnaire. »
Mais la fatigue physique de porter secours
aux incendiés des villes est en des plus
graves symptômes qu'on puisse signaler.
Il indique la profondeur du mal et l'enten-
due de l'influence des comités révolution-
naires.

On écrit de Versailles, (Chambre
des députés), le 7 juillet:
(Suite de la discussion sur les lois Ferry.)
Nous en sommes toujours à l'amendement
de M. Keller. M. de la Bassetière répond,
ainsi qu'il en avait pris l'engagement sa-
medi dernier, au libelle du citoyen Paul
Bert. Ce libelle a fait, il est vrai, sourire de
pitié tous ceux qui ont encore, avec la vue
claire des choses, quelque teinture d'his-
toire religieuse et quelque connaissance en
philosophie, en psychologie et en morale.
Mais comme le nombre des esprits ayant
une culture même moyenne va diminuant
de jour en jour, et que des hommes de la
force des citoyens Paul Bert, Ferry, Spuler
et autres tiennent le haut du pavé et
font l'opinion des masses populaires, il
était bon qu'on répondît à cette mauvaise
parodie des Provinciales et qu'on remit à
leur place respective les calomnieux et
les calomniés.
Malgré la fatigue physique qu'il éprou-
vait, fatigüe que le mauvais vouloir des ré-
publicains augmentait encore, le député
vendéen a réussi dans la vaste tâche qu'il
avait entreprise. Je ne veux pas dire qu'il
ait répondu à toutes les inventions et à tou-
tes les calomnies des républicains; il faut

foncé, atléti d'un cheval noir, et conduit
par un cocher couvert de fourrures.
Ce léger équipage tourna lestement à
gauche et s'arrêta contre le mur d'enceinte
de la prison, à dix pas de la grande porte
citrinée qui ne s'ouvre que pour les voi-
tures cellulaires.
Deux hommes descendirent et se diri-
gèrent vers la rampe qui monte à la gare de
Lyon, peu animée en ce moment, car ce
n'était pas encore l'heure des trains du soir.
Il paraissait chercher quelqu'un, et l'un
d'eux dit entre ses dents:
— Ils devraient déjà être à leur poste. Ce
n'est pas comme ça qu'on fait son métier
quand on le fait bien.
— Il faut passer quelque chose à ces
gens-là, cher maître, répondit l'autre. On
n'est pas de fer et, s'ils étaient allés boire
un coup au cabaret, je n'aurais pas le cou-
rage de leur en vouloir.
D'ailleurs, ajouta-t-il en tirant sa montre,
ils ne sont pas en faute. C'est nous qui
sommes en avance.
— Nous n'avons pas trop de temps pour
leur donner nos instructions et, s'ils tardent
encore cinq minutes, je les ferai mettre à
pied pour un mois.
Vous me trouvez dur. Mais savez-vous,
Tolbiac, que si on n'obligeait pas les agents
à servir militairement, il n'y aurait plus
de moyen de marcher.
Nous ne sommes pas ici en Angleterre
où on fait la police à l'eau de rose.
Et puis, il ne s'agit pas de soir d'une af-
faire courante. Nous avons pris, et nous
avons, une grosse responsabilité, et il suffirait

d'une fausse manœuvre pour nous mettre
dans un très-mauvais cas.
J'ai eu assez de peine à obtenir l'autorisa-
tion de jouer ce soir la partie que vous
m'avez proposée. Tâchez de ne pas la per-
dre.
— Nous ne la perdrons pas, cher maître,
nos précautions sont trop bien prises.
— C'est égal, je tiens absolument à ce
que nous fassions répéter la manœuvre sous
nos yeux. D'abord, votre coupé devra s'ar-
rêter exactement à la place où il est en ce
moment.
— Soyez tranquille. J'ai le coup d'oeil
juste et je serai là pour donner l'ordre à
mon cocher.
— Il est sûr, ce cocher?
— Sûr et discret. Depuis six mois qu'il
est à mon service, il n'a pas une seule fois
bavardé avec mes domestiques, ni avec mon
portier. Je le saurais. Ils me l'auraient dit.
— Et il ne s'étonnera pas que vous le fas-
siez stationner deux fois dans la même soirée
devant le mur de Mazas?
— Il croit que viens attendre quelqu'un
par le train de Lyon.
— Bon! alors, c'est convenu. Quand nous
aurons causé avec nos numéros, vous me
reconduirez à la préfecture et vous revien-
drez ici, de façon à vous y trouver à huit
heures précises, c'est l'heure que j'ai fixée
au directeur pour la sortie du muet.
— Oh! je serai exact, mais il est tout à
fait inutile que j'arrive plus tôt, car vous ne
serez pas rue du Mont-Tabor avant la de-
mi-heure. Il ne faut que vingt-cinq minutes à
mon cheval pour y aller d'ici.

d'un faux espoir, au bureau journal,
à Lille, chez M. OUBERT, Libraire, Grande-
Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE
et Co, 24, rue Notre-Dame-des-Victoires,
(place de la Bourse); à Bruxelles, à
l'Office de Publication.